

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 10

Artikel: Trop d'appartements de une et deux pièces en suisse romande

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue Georgette 1, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte;
M^{lle} M. Eberhard, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale;
E. Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte;
A. Guyonnet, architecte
D^r A. Montandon;
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

FRIBOURG

R. Aeby, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction :
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05

COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,
A. Hœchel, A. Jacquet, J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne
Chèques post. II. 66 22 Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation » :

- U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement;
- F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève;
- S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève;
- S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne;

FAMILIA, Société coopérative d'habitation;

SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève;

F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation, Genève.

ABONNEMENTS

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.
Chèques postaux II. 66 22

TROP D'APPARTEMENTS DE UNE ET DEUX PIÈCES EN SUISSE ROMANDE

Utilisant les chiffres de l'Annuaire statistique suisse et des renseignements donnés par M. le professeur Hersch à l'Institut national genevois, M. Pierre Zumbach présente entre autres, dans le Messenger social, le double aspect suivant de la crise du logement dans nos villes :

De fin 1950 à fin 1953, la population s'est accrue de 20 000 personnes à Zurich, 10 000 à Genève, 8000 à Bâle, 7000 à Berne, 5000 à Lausanne. La proportion des logements avec cuisine selon le nombre des pièces habitables dans les cinq grandes villes de la Suisse donne le tableau suivant :

Pièces habitables :	1	2	3	4	5 et plus	Total
Genève	21,0	35,9	24,2	9,7	9,2	100
Lausanne	9,1	31,9	33,7	13,2	12,1	100
Berne	5,3	28,8	41,4	14,9	9,6	100
Bâle	4,8	29,8	41,3	12,9	11,2	100
Zurich	3,3	17,9	43,7	23,7	11,4	100

Ainsi Genève et Lausanne occupent de loin les premières places par la proportion des tout petits appartements de une et de deux pièces. Genève surtout se distingue sous ce rapport : plus du cinquième de tous les logements y sont des appartements d'une seule pièce habitable, et plus du tiers des appartements de deux pièces ; en d'autres termes, les logements avec une ou deux pièces habitables forment la grande majorité (57%) de tous les appartements genevois. La proportion des logements à une pièce est, à Genève, quatre fois plus forte qu'à Berne et Bâle et presque sept fois plus élevée qu'à Zurich. La proportion des logements à deux pièces est également beaucoup plus forte à Genève que dans les autres grandes villes ; elle est le double de ce qu'on trouve à Zurich. La proportion des logements de une ou deux pièces est à Genève (56,9%) près du double de ce qu'on constate à Berne (34,1%) et à Bâle (34,6%) et près du triple de la proportion observée à Zurich (21,2%).

(Suite page 11.)

SOMMAIRE:

Trop d'appartements de une et deux pièces en Suisse romande	9
Efforts désintéressés	11
Le logement et l'enfant	11
L'activité dans la branche du bâtiment	12
L'action future des sociétés coopératives d'habitation	15
On ne construira plus, à Moscou, de nouveaux gratte-ciel	17
Le groupe scolaire de Fontenay, à Yverdon	18
Nous bâtissons	24
Les problèmes du logement en Europe	26
Lorsque La Haye reçoit les architectes	27
Le crédit ménager, solution nouvelle	31
Informations	35

TROP D'APPARTEMENTS DE UNE ET DEUX PIÈCES EN SUISSE ROMANDE

(Suite de la page 9)

Pour avoir, sur le terrain social, une idée réelle du problème, ce n'est que le nombre moyen d'habitants qui peut nous donner une idée du surpeuplement de Genève spécialement.

Habitants par pièce habitable

	Jusqu'à 0,5	De 0,51 à 1	De 1,01 à 1,5	De 1,51 à 2	Plus de 2
Genève	13,9	50,8	16,7	14,5	4,1
Lausanne	14,4	53,7	19,8	10,2	1,9
Berne	15,5	55,8	18,4	8,4	1,9
Bâle	20,2	56,3	16,1	6,4	1,0
Zurich	13,5	60,3	19,1	6,4	0,7

Ainsi, les logements surpeuplés ayant plus de 1,5 habitant par pièce habitable sont, dans les deux grandes villes romandes, beaucoup plus nombreux que dans les grandes villes alémaniques. La première place revient à Genève où la proportion des logements avec plus de 1,5 habitant par pièce atteint presque un cinquième de tous les logements, alors qu'elle n'est que d'un dixième à Berne et d'un quatorzième à Bâle et à Zurich. Ce sont même les logements le plus surpeuplés, comptant plus de deux habitants par pièce, qui s'avèrent à Genève beaucoup plus fréquents que dans les autres grandes villes suisses : la proportion de ces logements est, à Genève, plus du double de celle observée à Lausanne et à Berne, le quadruple de ce qu'on constate à Bâle et le sextuple de ce qu'on trouve à Zurich.

EFFORTS DÉSINTÉRESSÉS

Le Journal du Jura, du 29 juin 1955, parle de l'abbé Pierre et regrette que l'on ait fait de cette belle figure « une attraction », alors que ce pionnier ne l'a ni cherché, ni voulu.

Ce journal pose en parallèle la personnalité de celle qu'en France on nomme, familièrement et respectueusement à la fois : « la Patronne », M^{me} Bouchet, qui œuvre sans grand bruit, dans le domaine du logement, suivant la formule des « Castors ». Voici ce portrait :

Cette femme était, à la fin de la guerre, assistante sociale à la Régie autonome des transports parisiens. Elle savait ce qu'étaient les taudis, les combles pouilleux et la misère à laquelle on finit par s'habituer parce qu'on ne la voit plus.

Elle aurait voulu faire quelque chose pour les « siens », c'est-à-dire toutes ces familles mal logées. Elle entend alors parler d'un groupe de « Castors », à Nantes, c'est-à-dire d'une équipe qui bâtit ses maisons elle-même, employant une main-d'œuvre qui coûte le 40% de la construction.

Elle a trouvé sa solution !

Et en 1952 M^{me} Bouchet fonde une société anonyme à personnel et capital variable. Le personnel, c'est tous ceux qui veulent être mieux logés. Le capital, ce sont ses économies, son propre pavillon, les emprunts qu'elle contracte. C'est avec un bout de terrain, une brouette, deux pelles et deux pioches qu'elle ouvre son premier chantier.

Aujourd'hui, M^{me} Bouchet a créé vingt-quatre chantiers dans la région de Paris, un aux Antilles françaises, un au Brésil.

En un peu plus de deux ans, elle aura fait construire 25 000 pavillons qui permettent de loger convenablement 120 000 personnes.

Et elle se bagarre... Sur les chantiers, dans les ministères, car elle a pour elle le bon droit et plus de 22 000 « Castors » inscrits au siège social de l'Union...

LE LOGEMENT ET L'ENFANT

M. et M^{me} Chombart, de Lauwe, ont analysé dans le numéro de mars 1955 de C.I.L. l'influence du logement sur l'éducation de l'enfant. Les auteurs déplorent que la construction telle qu'elle est conçue à l'heure actuelle demande à l'enfant de s'adapter à certaines conditions de vie au lieu de lui apporter un habitat adapté à ses besoins. A cet égard, ils citent l'expérience intéressante de Le Corbusier, de Marseille, qui modifie totalement les relations des enfants entre eux ainsi que les relations avec les parents - tantôt l'enfant est, dans sa famille, complètement isolé, tantôt il se trouve dans un groupe beaucoup plus large. Est-ce un bien, est-ce un mal ? Il est encore trop tôt pour le savoir, mais les conséquences certaines qui en résulteront pour le développement de l'enfant sont à suivre.

Le facteur essentiel qui joue dans l'influence de l'habitat sur l'enfant est incontestablement le facteur « surface ». Lorsqu'un trop grand nombre de personnes vivent sur une surface restreinte, les relations familiales changent totalement. Elles deviennent ou beaucoup plus tendues, ou beaucoup plus resserrées. Les auteurs font observer à ce sujet : « Les calculs de surface que nous avons eus sous les yeux pour les plans de la loi Courant nous laissent inquiets, car il semble que ces surfaces soient beaucoup trop petites en valeur absolue. » Cela est aggravé par le fait que ces petits logements seraient viables avec certain équipement coûteux, mais comme les familles auxquelles ils sont destinés ne pourront, faute de moyens pécuniaires, les aménager correctement, ils ne pourront offrir à l'enfant le climat souhaitable.

Le second facteur étudié par M. et M^{me} Chombart, de Lauwe, est celui du « voisinage ». La rue, les enfants qui y habitent vont offrir au jeune un climat favorable ou néfaste à son développement et son éducation. Les auteurs font observer : « Nous avons été frappés des conditions de vie des enfants dans les H.B.M. (habitations bon marché), surtout de type ancien.

» D'après nos conversations avec un grand nombre d'assistantes sociales, il semble que ces habitats créent des enfants délinquants. Dans ces H.B.M., les enfants souffrent à la fois du bruit, du mouvement incessant, de tous les inconvénients qu'on ne connaît à ce type de logement, mais également de l'existence de certains locaux où ils risquent de créer des bandes et de contracter des habitudes plus ou moins vicieuses. »

Les auteurs concluent à ce propos en souhaitant que soient déterminées les précautions à prendre lors de la construction d'habitations collectives pour éviter de tels dangers :

Il faudrait que, pour les logements familiaux, ce soient les familles elles-mêmes qui définissent leurs besoins, car nombre de constructions nouvelles ne sont pas pensées en fonction de l'enfant, mais plutôt en fonction des besoins que les constructeurs s'imaginent être les besoins de tout le monde, en particulier les architectes et les urbanistes qui n'ont pas une expérience familiale suffisante.

Informations sociales.